



Volet B

Copie à publier aux annexes du Moniteur belge après dépôt de l'acte

R

M



19130941

Déposé au Greffe du Tribunal
de l'entreprise de Liège division Namur

23 SEP. 2019

Greffe
Pour le GreffierN° d'entreprise : **459.615.494**

Dénomination

(en entier) : **Collège Marc-Aurèle**(en abrégé) : **CMA**Forme juridique : **Asbl**Siège : **Rue Chapelle Lessire 25 à 5020 Malonne**Objet de l'acte : **Modifications statutaires**

En sa séance du 16 août 2019 ; Les membres présents ont voté la modification statutaire suivante :

Monsieur Daniel FLAWINNE quitte le Conseil d'administration.

Monsieur Gérard MARTIN-SCHMETS devient président de l'Asbl.

L'adresse de correspondance et du siège social reste au 25, rue Chapelle Lessire à 5020 MALONNE

Signé: FLAWINNE D, Administrateur

Bijlagen bij het Belgisch Staatsblad - 02/10/2019 - Annexes du Moniteur belge

Mentionner sur la dernière page du Volet B : Au recto : Nom et qualité du notaire instrumentant ou de la personne ou des personnes ayant pouvoir de représenter l'association, la fondation ou l'organisme à l'égard des tiers
Au verso : Nom et signature